

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 18 février 1992 fixant les modalités d'organisation du concours de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, réservé aux élèves et anciens élèves de l'Ecole nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un titre ou d'un diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue équivalente à la troisième année de scolarité de cette école dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, réservé aux élèves et anciens élèves de l'Ecole nationale des chartes et aux candidats justifiant d'un titre ou diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue équivalente à la troisième année de scolarité de cette école, et fixant le nombre de postes offerts à ce concours ;

Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, réservé aux élèves et anciens élèves de l'Ecole nationale des chartes et aux candidats justifiant d'un titre ou d'un diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue équivalente à la troisième année de scolarité de cette école, ouvert au titre de l'année 2024, est composé ainsi qu'il suit :

Présidente

Mme Noëlle BALLEY
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Thierry GROGNET
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

Mme Isabelle DE COURS DE SAINT GERVASY
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Marie-Madeleine GEROUDET
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de LILLE

M. Guillaume MOLINIER
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Christelle QUILLET
Conservatrice générale des bibliothèques

Académie de NORMANDIE

M. Dominique ROUET
Conservateur général des bibliothèques

Académie de NORMANDIE

M. Philippe SANTANA
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

M. Marc SCHERER
Conservateur des bibliothèques

Académie de PARIS

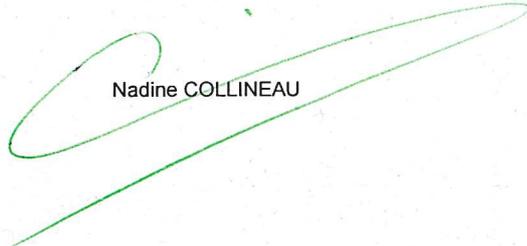
Mme Aurélie THOMAS
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 octobre 2024

La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU